

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules » attribué à la société NGE CIVIL - ZA SABRE 57420 COIN LES CUVRY,

Considérant la décision du Président n° DP2020-16 en date du 09 septembre 2020 portant acceptation de la Société Ingé Pose, 49 rue de Rochechouart – 75 009 - PARIS, en qualité de sous-traitant de la société NGE Génie civil, attributaire des lots N° 3.1 « Passerelle » et N° 3.2 « Ouvrages et Edicules » du marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, pour un coût des prestations sous-traitées de 293 002,00 € H.T.,

Considérant la décision du Président N° DP2022-38 en date du 15 décembre 2022 portant modification du montant des travaux sous-traités par la société NGE CIVIL ZA Sabre - 57420 COIN LES CUVRY à la société INGEPOSE, 49 rue de Rochechouart - 75009 PARIS, de 293 002,00 € H.T. à 351 701,44 € H.T., soit une augmentation de 58 699,44 €, dans le cadre du marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules »,

Considérant la décision du Président N° DP2023-34 en date du 18 août 2023 portant modification du montant des travaux sous-traités par la société NGE CIVIL à INGEPOSE, de soit une diminution de 351 701,44 € H.T. à 222 156,87 € H.T., soit une diminution de 129 544,57 €, dans le cadre du marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules ».

Considérant la diminution du montant de la prestation du sous-traitant,

## DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'annuler la décision n°DP2023-34, en date du 18 août 2023, portant modification du montant des travaux sous-traités par la société NGE CIVIL à INGEPOSE, dans le cadre du marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules »,

**Article 2** : de ramener le montant des travaux sous-traités par la société NGE CIVIL ZA Sabre - 57420 COIN LES CUVRY à la société INGEPOSE, 49 rue de Rochechouart - 75009 PARIS, de 351 701,44 € H.T. à 308 504,44 € H.T., soit une diminution de 43 200 €, dans le cadre du marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules ».

Rombas, le 18 avril 2024



**Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Lionel FOURNIER**

Accusé de réception en préfecture  
057-200056190-20240418-DP2024-23-AU  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024